



besoin d'aide sur les droits

Par **sandy40**, le **20/02/2012** à **10:15**

bonjour, j'ai signé un cdd le 14 février de deux semaines (jusqu'au 28 février) pour une société de distribution de prospectus.

En lisant correctement ce contrat, celui-ci spécifie que je dois travailler 6h hebdomadaire. Sur la feuille de route il est marqué qu'en deux semaines je dois mettre 12h 12min pour distribuer 580 annuaires.

J'ai aujourd'hui travaillé plus de 12h mais je n'ai pas distribué les 580 annuaires (je n'ai pourtant pas chômé...).

Mon employeur ne veut pas me rajouter des heures supplémentaires sur ce contrat pour que je puisse venir à bout du stock, mais il veut que je continue à distribuer.

Que dois-je faire, ne plus distribuer les annuaires jusqu'à la fin du contrat? ou poursuivre la distribution gratuitement?

Par **P.M.**, le **20/02/2012** à **10:49**

Bonjour,

L'employeur doit normalement vous payer pour l'ensemble du temps de travail effectif et s'il refuse, vous pouvez refuser d'accomplir des heures complémentaires...

Par **sandy40**, le **20/02/2012** à **10:58**

merci beaucoup